

# PROTECTION PNEUS ET JANTES DE REMORQUE

La Protection pneus et jantes du plan Protection Aventure fournit une couverture pour les pneus et jantes de votre remorque ou véhicule remorqueur<sup>1</sup> s'ils sont endommagés par des dangers routiers comme des morceaux de métal ou de verre, des clous, des débris ou des nids de poule.

## AVANTAGES



Réparation ou remplacement <sup>1</sup> des dommages structuraux aux pneus ou jantes



Fournit une couverture au véhicule remorqueur si le dommage survient en tirant la remorque couverte<sup>2</sup>



Limite globale de réclamation de 2 500 \$ pendant la durée du contrat.



Aucune limite de kilométrage



Aucune franchise

## LES TROIS DOMMAGES AUX PNEUS ET JANTES LES PLUS COURAMMENT RAPPORTÉS

- 1 Dommages causés par les nids de poule
- 2 Objet indéterminé sur la route
- 3 Perforation du pneu

Source : Safe-Guard Products Intl, LLC, 2019

## Les pneus causent plus de

# 50 %

des pannes sur la route

Source : WABCO, 2020

## EXCLUSIONS<sup>3</sup>

- Les dommages aux pneus dont la profondeur des sculptures au point le plus bas du pneu est inférieure à 2,4 mm (3/32 po) lors de la survenue des dommages
- Les dommages cosmétiques aux pneus ou aux jantes
- Les dommages causés par le vandalisme
- Les réparations effectuées sans autorisation
- Les dommages causés par les conditions routières (comme des voies dont la chaussée n'est pas uniforme ou présente des plaques de métal) dans des zones ou des chantiers de construction
- Les défaillances causées par l'usure normale, une usure inappropriée ou la pourriture sèche

1 La réparation du pneu ou de la jante présentant des dommages à la structure sera d'abord tentée. Si le pneu ou la jante endommagé(e) ne peut être réparé(e), il ou elle sera remplacé(e).

2 La couverture s'applique au véhicule remorqueur uniquement lorsqu'il est utilisé pour tirer la remorque couverte. Le véhicule remorqueur doit avoir le poids nominal approprié pour tirer la remorque couverte.

3 Des exclusions supplémentaires peuvent s'appliquer. Veuillez consulter votre contrat pour les détails particuliers de la couverture, notamment les limitations et exclusions.

Le produit Protection pneus et roues de remorque du plan Protection Aventure est facultatif et n'est pas une assurance. Toutes les transactions liées au produit facultatif Protection pneus et jantes de remorque du plan Protection Aventure sont régies exclusivement par les dispositions du contrat d'entretien Protection pneus et jantes de remorque du plan Protection Aventure (le « contrat »). Ce document fournit de l'information générale sur le produit Protection pneus et jantes de remorque du plan Protection Aventure et ne doit pas être la seule information sur laquelle fonder votre décision d'achat d'une couverture. Veuillez consulter le contrat pour les modalités, les conditions et les détails particuliers de la couverture, y compris les limites et exclusions. La couverture peut varier par province. Les modèles de véhicule ne sont pas tous admissibles à une couverture. Consultez votre concessionnaire pour plus de détails.

Le fournisseur du produit Protection pneus et jantes de remorque du plan Protection Aventure est Safe-Guard Canada Itée, 1790 boulevard Matheson, bureau C-3, Mississauga, ON L4W 0B3, 1 833 954-0079. En Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, le fournisseur est le concessionnaire vendeur.

L'administrateur du produit Protection pneus et jantes de remorque du plan Protection Aventure est Safe-Guard Canada Itée, 1790 boulevard Matheson, bureau C-3, Mississauga, ON L4W 0B3, 1 833 954-0079.